INSTRUCTIONS GENERALES

(SUIVI DES MENAGES de 2004)

I. DONNEES GENERALES SUR L'ENQUETE

Le but de cette enquête de suivi anthropométrique est de mesurer les effets d'une intervention nutritionnelle au niveau communautaire: nous cherchons à évaluer dans quelle mesure une amélioration de l'état nutritionnel parmi les enfants de 0 à 3 ans est susceptible d'induire une amélioration à long terme de leur développement cognitif et de préparation scolaire

En 2004, nous avons tiré au hasard et par communauté un échantillon de 12 ménages parmi tous les ménages cibles (ménages avec des femmes âgées entre 15-49 ans et qui avaient soit une grossesse en cours soit un(+) enfant(s) de 0-5 ans).

Dans chacune des communautés, l'objectif est de suivre les enfants (et leurs ménages respectifs) qui avaient entre 0-36 mois en 2004 (et auront par conséquent entre 3-6 ans en 2007), soit un total de 1505 enfants. Le nombre de ménages incluant au moins un tel enfant (à re-interviewer dans cette enquête de suivi) sera de 1,262.

Afin d'accroître la représentativité de l'échantillon, nous suivrons également les 239 ménages qui, en 2004, incluaient une femme enceinte pour la première fois. Au total donc, nous aurons 1,501 ménages (1,262+239).

La particularité de cette enquête est qu'elle est une enquête de suivi, c-à-d, une enquête qui vise à retrouver des individus interviewés lors d'une enquête antérieure. C'est la toute première fois qu'une telle enquête est menée à Madagascar. Nous voulons retrouver et re-interviewer des <u>individus</u> (enfants de 0-36 mois ou des femmes enceintes pour leur première fois en 2004) et leurs ménages. Ces individus seront dénommés KPID ou individus clé à suivre.

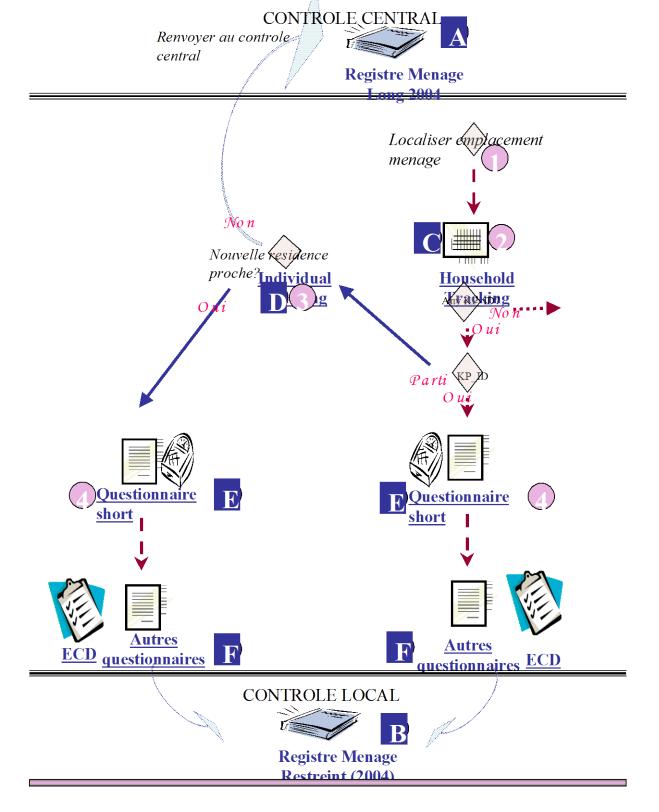
Puisqu'il s'agit de retrouver des individus ayant déjà été interviewés, il n'y aura pas besoin de faire un dénombrement préalable des ménages. Par contre, un souci majeur dans une telle collecte de suivi est de mettre en place des procédures à suivre pour retrouver le maximum possible d'individus et limiter les déperditions. Pour chacune des personnes à re-interviewer, nous devrons:

- Les interviewer s'ils résident toujours dans la même communauté;
- Remplir une fiche de renseignements, s'ils se sont déplacés et habitent une communauté voisine;
- Prendre des renseignements sur leur date et cause de décès au cas où ils seraient décédés.

Ceci suppose (Glewwe and Jacoby, 2000):

- Une supervision accrue des enquêteurs, pour s'assurer qu'ils localisent les domiciles et les individus qu'ils sont censés interviewer
- Un contrôle de qualité accrue.
- La mise en place de procédures claires pour décider de si et comment suivre les individus qui ont quitté leur domicile ou communauté de 2004.

Cette procédure générale se résume en quatre étapes et 6 documents, décrits sur le diagramme ci-dessous.



II. ETAPES MAJEURES



Retrouver les ménages dans leur communauté de 2004.

Il faut noter que <u>seuls les ménages (avec KPID)</u> sélectionnés pour les 'questionnaires ménages longs' lors de la précédente enquête (2004) seront concernés par la présente étape (TRACKING).

La toute première étape consiste à localiser les ménages de 2004 dans les communautés où ils ont été enquêtés (TRACKING).

Pour faciliter la recherche des ménages sur le terrain, les documents suivants seront mis à la disposition des contrôleurs de terrain (chefs d'équipe):

♦ Les '<u>fiches de dénombrement</u>' qui ont servi à dénombrer et relever les adresses de tous les ménages de 2004 dans chacune des communautés concernées, et à partir desquelles on a pu tirer les ménages échantillons.

Ces fiches seront indispensables dans certains centres urbains où les n° (*adresses*) des bâtiments mitoyens ne sont pas forcément consécutifs. En d'autres termes, il arrive fréquemment que, dans ces grandes villes, deux bâtiments ayant des adresses consécutives se trouvent dans des directions totalement opposées.

◆ Le '<u>registre général'</u> (Document A : registre des ménages longs 2004) : il nous donne la liste, par grappe, des ménages (avec KPID) de 2004, ainsi que les informations essentielles sur les membres composants (voir détails du registre en annexe). Notons que cette liste comprend uniquement les ménages 2004 avec KPID.

Ce registre nous permettra d'identifier les membres-clés du ménage (KPID) à suivre et, par la même occasion, remplir au préalable une partie de la 'Fiche Mise à jour des ménages' avant la descente sur terrain, à savoir :

- l'identification du ménage à rechercher
- les colonnes de 1 à 7 (informations de base)
- autres informations sur la composition du ménage

Au moment du tracking, <u>deux scénarios peuvent se présenter</u>: soit le ménage entier s'est déplacé (*i.e.*, aucun membre du ménage ne réside plus dans la communauté), soit au moins quelques membres du ménage sont toujours présents.

- ♦ A. <u>Au moins une partie des membres du ménage sont toujours présents à la même adresse</u>. Dans ce cas, passer à la phase 2, i.e., remplir une fiche Tracking Ménage (fiche de mise à jour)
- ♦ B. Le ménage semble être parti: Dans ce cas, il faut prendre des renseignements auprès d'un voisin (ou toute autre personne) susceptible de nous donner la situation actuelle du ménage.

La première question à poser à ce voisin est de savoir si au moins un des membres du ménage est toujours présent <u>dans la communauté</u> (mais n'est plus à la même adresse):

- Si oui (au moins un des membres est présent dans la communauté), alors :
 - o remplir une <u>fiche de renseignements</u> (document D : Tracking Individual) sur le chef de ménage de préférence (si celui-ci est présent dans la communauté) et le retrouver à l'adresse indiquée ;
 - o ensuite, remplir la <u>fiche Tracking Ménage</u> (document C) avec le Chef de ménage ou un membre du ménage bien informé.
- Si non (tous les membres sont partis : aucun membre du ménage ne réside plus dans la communauté):
 - o remplir la 'fiche Tracking Ménage (document C : fiche de mise à jour de ce ménage') en utilisant le voisin comme informant, i.e., passer à la phase 2 et continuer.

Quel que soit le cas qui se présente, toujours remplir la fiche TRACKING ménage (Fiche Mise à Jour) pour chaque ménage avec KPID.



Remplir la fiche de Tracking Ménage (document D : Fiche Mise à Jour 'Anthropométrie 2004').

Cette fiche, décrite plus en détail en annexe (document C), recueille des informations générales sur le statut actuel des membres du ménage enquêtés en 2004 (résidence et survie), avec une attention particulière sur le statut des membres-clé a suivre.

La présente étape consiste à faire l'inventaire de la situation actuelle des membres du ménage de 2004. L'informant peut être un voisin ou le chef de ménage ou un membre informé du ménage. Remplir la fiche Tracking Ménage entièrement.

L'étape consiste, en outre, à examiner s'il y a au moins 1 KPID présent dans le ménage:

- S'il n'y a plus <u>aucun KPID résidant dans le ménage</u> au moment de l'enquête, alors on arrête la collecte de données pour ce ménage;
- S'il y a au moins <u>un KPID résidant dans le ménage</u> (col 6 : au moins un n° entouré et col 8 = 1), l'enquêteur devra administrer les questionnaires 'SHORT' et les 'questionnaires ménages longs' pour le ménage.

Note important:

• Si au moins <u>un des KPID est parti</u> (col 6 : entouré et col 8 : 3), on remplit une **fiche de renseignement** (document D) sur le(s) membres partis et on part à leur recherche.

Une fiche doit être remplie pour chaque groupe de partants comprenant au moins 1 KPID.

L'informant dans ce cas sera le chef de ménage ou tout autre membre du ménage ayant un lien étroit avec le membre parti (dans le cas d'un enfant parti, sa mère serait un informant prioritaire si elle est encore en place).



Retrouver les membres partis.

<u>Cette étape s'applique au cas où au moins un KPID est parti</u>. Après avoir rempli la fiche de renseignement sur les KPID partis, il faut les retrouver et les interviewer.

Deux cas peuvent aussi se présenter à ce niveau: soit les membres résident dans une communauté "voisine", soit ils sont loin.

- Dans le premier cas (*les membres sont dans une communauté voisine*), il faut alors se déplacer et les retrouver dans cette communauté et continuer avec l'étape (4).
- Dans le second cas (les membres sont loin), il faudra passer leurs coordonnées à l'équipe de contrôle central (superviseurs), qui les répercutera à l'équipe de collecte la plus proche de cette communauté.



Administrer les questionnaires 'SHORT' et les 'questionnaires ménages longs'.

Ces questionnaires sont administrés uniquement au cas où au moins un KPID est présent :

- Le <u>questionnaire short</u> qui vise à recenser tous les membres du ménage tels qu'il se présente en 2007.
 L'enquêteur doit reporter tous les membres de 2004 qui sont encore présents et vivants (certaines informations sur ces membres sont disponibles sur la fiche Tracking Ménage et elles seront tout simplement recopiées dans le tableau ménage du Questionnaire SHORT). L'enquêteur fera également l'inventaire des nouveaux membres.
- Les questionnaires ménages longs :
 - o Ménage
 - o Femme individuelle (femmes entre 15-49 ans ou KPID)
 - o Femme Seecaline (femmes entre 15-49 ans ou KPID) et FKT desservi par un site.

III. DOCUMENTS DE TRAVAIL

Pour conduire ce travail, nous utiliserons au total six (6) types de documents, notamment (A) un registre général, (B) un registre restreint, (C) une fiche de mise à jour des ménages, (D) une fiche de renseignements pour les membres

partis, (E) un questionnaire court et (F) les autres questionnaires. Les paragraphes suivants donnent un aperçu du contenu et l'utilité de chacun de ces documents.



Registre général (registre des ménages longs 2004)

Ce registre contient des informations de base sur tous les ménages (avec KPID) interviewés en 2004 et les membres de ménage composants :

Ce document contient, pour chaque grappe, les informations ci-après:

- ♦ Localisation de la grappe (en haut, à gauche de la 1e page):
 - (Entête)
 - o Nº de la grappe
 - o Faritany
 - o Fivondronana
 - o Commune
 - o Fokontany
 - O Milieu (1-urbain, 2-rural)
 - o Fokontany desservi par Seecaline en 2004 (1-oui, 2-non, 3-oui 'surprise')
- ♦ Ménage :
 - o (1) Identification du ménage dans la grappe (code ménage)
 - o (2) Nom du chef de ménage
 - o (3) Adresse du ménage (n° de l'habitation et/ou localité)
 - O (4) Taille du ménage (effectif des membres résidents dans le ménage)
- ♦ Membres du ménage
 - o (5) Nº de l'individu dans le ménage
 - o (6) Nom
 - O (7) Sexe (1-masculin, 2-féminin)
 - O (8) Date de naissance (98 si jour ou mois inconnu, 9998 si année inconnue)
 - o (9) Age en années (toujours renseigné)
 - o (10) Age en mois (pour les enfants de moins de 5 ans)
 - o (11) Le statut d'éligibilité **KPID FEM** (membre-clé femme 1° fois enceinte : à suivre) :
 - 1 si femme (âgée entre 15 et 49 ans) et 1^e fois enceinte (col 15 = 1 et col 16 = 01) → à suivre
 - Blanc, sinon
 - o (12) Le statut d'éligibilité **KPID ENF** (membre-clé enfant moins de 3 ans : à suivre) :
 - $1 \text{si enfant moins de } 3 \text{ ans (col } 10 < 36 \text{ mois)} \rightarrow \mathbf{\grave{a} \text{ suivre}}$
 - Blanc, sinon
 - o (13) Lien de parenté avec le chef de ménage (voir codes)
 - (14) Nº du responsable (pour les enfants de moins de 5 ans, le nº de la mère ou du responsable si la mère n'est pas membre du ménage))
 - o (15) Enceinte (1 si femme enceinte)
 - o (16) Rang de la grossesse (nombre de fois où la femme est enceinte)

Codes 'lien de parenté avec le chef de ménage' :

01- Chef de ménage 07- Beau-père/Belle-mère 02- Mari/femme 08- Frère/Sœur

03- Fils/Fille 09- Autres parents (Havana, zana-bady)

04- Gendre/Belle-fille 10- Enfants adoptés/en garde 05- Petit(e)-Fils/Fille 11- Sans parenté

05- Petit(e)–Fils/Fille 11- Sans parenté 06- Père/mère 98- Ne sait pas

<u>Le statut d'éligibilité</u>: si oui (1) ou non (0) l'enfant ou la femme est un KPID, i.e., une personne-clé à suivre dans le cadre de l'enquête de 2007. Ces KPID incluent tous les enfants qui avaient entre 0 et 3 ans en 2004 (et par conséquent auront entre 3 et 6 ans en 2007) ainsi que toutes les femmes qui avaient leur première grossesse lors du passage de l'enquête de 2004.

Le registre général, qui sera mis à la disposition des contrôleurs d'équipe servira au pre-remplissage de la Fiche de Mise à Jour des ménages. Avant donc d'aller sur le terrain et interviewer un ménage, l'enquêteur aura l'information

sur la configuration exacte de ce ménage, tel qu'il se présentait en 2004. Ainsi donc, l'enquêteur utilisera le registre pour pre-remplir certaines colonnes et cellules de la Fiche de Mise à Jour des Ménages, notamment

- les colonnes 1 à 7. Une attention particulière sera accordée à la colonne 6 qui identifie les personnes clés à suivre (KPID);
- l'identification de la grappe et du ménage ;
- la taille totale du ménage en 2004 (au bas de la fiche).



Registre Restreint

Issu du registre général, le registre restreint inclut uniquement la liste des KPID, c-à-d, la liste des personnes clés à suivre. Pour chacune des KPID, il inclura aussi un nombre limité d'informations, notamment le numéro de code, la relation avec le chef de ménage en 2004, l'âge, et le sexe. Ce registre sera utilisé à deux fins:

- vérifier que tous les KPID ont été correctement identifiés (colonne 6 de la Fiche Suivi Ménages).
- Faire la comptabilité des KPIDs retrouvés et interviewés au fur et à mesure que l'enquête continue. Trois colonnes vides à la fin de ce fichier seront réservés pour indiquer si
 - o si la trace du KPID a été retrouvée (que ce soit dans le même ménage, ailleurs, ou décédé)
 - si le KPID a été interviewé au cas où il/elle n'est pas décédé(e)
 - o si le dossier du KPID a été clos de façon satisfaisante, i.e., interviewé(e) ou décédé(e).



Tableau de Mise à Jour des ménages (Tracking Ménages)

Comme son nom l'indique, ce tableau sera utilisé pour mettre à jour la composition des ménages de 2004. Il contient deux types d'informations: a) les informations pre-remplies, b) les informations nouvelles. Ce tableau ne doit contenir que les renseignements se rapportant aux membres du ménage de 2004)

- ♦ Informations pre-remplies (à compléter à partir du registre général):
 - Partie 'Identification du ménage' :
 - o A01- Code grappe
 - o A02- Province/Faritany
 - o A03- District/Fivondronana
 - o A04- Commune
 - A05- Fokontany
 - O A06- Urbain/Rural (1- Urbain, 2- Rural)
 - o A08- FKT desservi par Seecaline en 2004 (1-Oui, 2-Non, 3-Oui surprise)
 - o A09- Code ménage
 - o A10- Nom du chef de ménage
 - o A11- Code ménage
 - Informations sur chaque membre du ménage au cours du précédent enquête (2004)
 - o Col 1- Numéro de ligne
 - o Col 2- Nom
 - o Col 3- Sexe (1-masculin, 2-féminin)
 - o Col 4- Age en années
 - O Col 5- Age en mois (pour les enfants de moins de 5 ans)
 - Col 6- Membre-clé à suivre (entourer le n° de ligne si l'individu est KPID) :
 - enfant moins de 3 ans
 - femme 1^e fois enceinte
 - Col 7- Lien de parenté avec le chef de ménage
- ♦ *Informations nouvelles*. Elles incluent:
 - <u>une question charnière</u>, à poser à tous les membres. Cette question est de savoir si oui ou non le membre réside toujours dans ce ménage :
 - o Col 8- 'Membre toujours résident ?'
 - 1) toujours résident
 - 2) décédé
 - 3) parti
 - des questions d'accompagnement qui dépendent de la réponse à la question précédente (8^e colonne).

Trois réponses possibles :

- <u>Le membre est toujours résident dans le ménage</u>, il n'y a plus d'autres informations à demander pour ce membre dans la Fiche de Mise à Jour. Barrer les colonnes 9 à 13 et passer au membre suivant;
- Si le membre est décédé, l'enquêteur doit demander la date et les causes de décès (col 9, 10) :
 - La date de décès doit être enregistrée avec le maximum de détail possible (i.e. jour, mois, et année).
 - Pour les causes de décès, l'enquêteur devra se référer à la liste des causes majeures donnée au bas de la fiche. Pour faciliter l'identification et la codification de ces causes, elles ont été groupées en catégories majeures, notamment les accidents, la malnutrition et maladies gastroenteriques, les maladies sexuellement transmissibles, les maladies chroniques, les endémies et autres. Barrer les colonnes 11 à 13 et passer au membre suivant.
- o <u>Si le membre KPID est parti</u> (*ignorer les départs sans KPID*), l'enquêteur devra remplir une fiche de renseignements permettant de retrouver le domicile actuel de ce membre. Cette information devra être recueillie auprès du chef de ménage actuel s'il est toujours en place, sinon auprès de la personne la mieux placée dans le ménage pour fournir cette information. Si tous les membres du ménage se sont déplacés, cette information sera recueillie auprès des voisins. Les informations à recueillir dans cette fiche de renseignements sont résumées plus bas (voir Fiche D).

Dans certains cas, deux ou plusieurs membres de ménage de 2004 seront partis ensemble. Pour un tel départ en groupe, il n'est pas nécessaire de remplir une fiche de renseignements pour chaque membre du groupe. Néanmoins, il faut avoir <u>une fiche remplie pour chaque groupe de partants</u>. Les questions 11 à 13 ont été conçues pour faciliter l'identification et le regroupement des membres pour lesquels la fiche de renseignements devra être remplie.

<u>La question 11</u> recense tous les membres qui doivent être suivis. Ceux-ci doivent remplir deux conditions:

- a) être partis ET
- b) être un membre clé à suivre (KPID).

Ces deux conditions sont établies en utilisant l'information préalable des questions 6 et 8. Plus spécifiquement, leur numéro dans la colonne 6 devrait être encerclé et leur réponse à la question 8 devrait être "3".

<u>La question 12</u> indique si le <u>membre clé parti</u> vit seul ou alors avec d'autres membres du ménage de 2004 : Encercler

- [1] (oui) est encerclée si ce membre vit avec d'autres ;
- [2] s'il/elle ne vit pas avec d'autres;
- [3] au cas ou l'informant n'est pas sûr de la réponse ou ne sait pas.

<u>La question 13</u> raffine le détail des informations recueillies en 10. Elle définit et assigne un nouveau numéro temporaire (*extension*) de ménage à chacun des groupes de partants. Pour ce faire, on procède comme suit:

- En commençant par le membre n° 01 et allant vers le bas, l'enquêteur localise le premier individu clé parti (KPID). (i.e., les membres pour lesquels la réponse à la question 11 est entourée); Pour ce premier membre, le nouveau numéro ménage temporaire (extension) est 1.
- Une fois ce numéro assigné au premier membre [Nom 1], l'enquêteur examine ensuite (colonne 12) si ce membre vit avec d'autres membres du ménage de 2004 :
 - o Si NON (*col. 12=2*), l'enquêteur continue sa recherche en colonne 11 pour retrouver le membre clé parti (KPID) suivant. Ce membre se verra attribuer le numéro de ménage temporaire 2; ainsi de suite
 - O Si OUI (col. 12= 1), l'enquêteur passera alors en revue tous les autres membres-clés partis (col 11). Pour chacun de ces membres, il demandera à l'informant si le membre vit avec [Nom 1]. Si oui, l'enquêtrice assignera le même nouveau numéro de ménage qu'à [Nom 1]. De même, l'enquêteur assignera le même n° de ménage à tous les membres partis ensemble.

L'exemple ci-dessous illustre cette procédure.

| 11 | 12 | 13 |
|---|--|--|
| (KPID) MEMBRE à localiser | VIT AVEC AUTRES MEMBRES DU MENAGE 2004 | NOUVEAU n° de MENAGE |
| Encercler le numéro de ligne si KPID parti | [LIRE NOMS SUR LA LISTE] OUI NON NSP | [ATTRIBUER UN NOUVEAU N ^O (1 EN MONTANT) A CHACUN DES GROUPES DE PARTANTS COMMENCER PAR LE MEMBRE 01 |
| 01 | 1 2 3 | |
| | 1 2 3 | 1 |
| 03 | 1 2 3 | |
| 04 | 1 2 3 | |
| | 1 2 3 | 2 |
| 06 | 1 2 3 | |
| 07 | 1 2 3 | _ |
| 08 | 1 2 3 | 3 |
| (19) | 1 2 3 | 2 |
| 10 | 1 2 3 | 2 |

Une fois la question 13 remplie, il faudra vérifier que chaque KPID à localiser a un nouveau numéro de ménage. Il faudra aussi vérifier le nombre de groupes de partants (3 dans l'exemple ci-dessus). Ce nombre sera reporté au bas de la fiche de suivi ménage et il représente le nombre total de fiches de renseignements à remplir.

Fiche de renseignements (Tracking Individuel)

Cette fiche recueillera des informations sur chaque groupe de partants. Ces informations sont destinées à aider à retrouver les membres de ce groupe dans leur résidence actuelle :

♦ A. IDENTIFICATION DU MENAGE 2004 :

- o Nº de la grappe
- o Faritany
- o Fivondronana
- o Commune
- o Fokontany
- o Nº Ménage (Code ménage 2004 + Extension)
- o Nom du chef de ménage (2004)

♦ B. PERSONNE RECHERCHEE:

- O Nº de ligne du 1e KPID à suivre dans le ménage
- o Nom du KPID
- o Age en années
- o Sexe (1.masculin, 2. Féminin)
- ♦ C. PARTI AVEC AUTRES MEMBRES DU MENAGE 2004 (liste de tous les membres du ménage partis avec la personne KPID recherchée):
 - Nº du membre du ménage
 - o Est-ce un autre KPID ? (Entourer 'oui' ou 'non')
 - o Nom de l'individu

D. DATE/HEURE INTERVIEW:

- o Jour/Mois/Heure
- Nom et code enquêteur

- ♦ E. INFORMATION SUR LA PERSONNE RECHERCHEE :
 - o 1. Nouvelle adresse du KPID :
 - Province, District, Commune, Fokontany, Adresse (nº habitation/localité)
 - o 2. Date de départ du village (Mois/Année)
 - o 3. Nº téléphone
 - o 4. Personne à contacter pour retrouver le KPID :
 - Nom
 - Adresse
 - Téléphone
 - Autres moyens de contact
 - o 5. Autres personnes contact:
 - Nom et coordonnées
- ♦ F. INFORMANT:
 - o Nom de l'informant
 - o Adresse
 - Lien avec la personne recherchée

♦ G. CARTE D'EMPLACEMENT ou AUTRES INFORMATIONS POUR RETROUVER LA PERSONNE RECHERCHEE :



Questionnaire Short

Les informations à recueillir dans ce questionnaire sont similaires à celles de 2004, mais la procédure sera différente. Pour commencer, l'enquêtrice devra reporter dans le tableau ménage les informations sur tous les anciens membres du ménage qui sont encore présents et vivants. Ces informations à reporter sont disponibles dans la Fiche de Mise à Jour.

A la fin de ce report, l'enquêtrice recueillera des données sur les nouveaux membres du ménage. Ces informations sont les mêmes qu'en 2004.

A la fin de l'inventaire des membres, l'enquêteur doit passer en revue la liste des membres du ménage pour s'assurer que le décompte est complet.

Enfin, l'enquêtrice administrera le module Anthropometrie aux membres éligibles, dans ce cas, tous les enfants ages de 0 à 5 ans, les femmes 15-49 enceintes, et les femmes qui étaient à leur première grossesse en l'an 2004.



Autres Questionnaires